

D2026-077

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 9 septembre 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, BOISSERIE René, LEHOURS Catherine, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, SCHOENIG Leila, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, LUNOT Jean-Pierre

Absents / excusés : VIAL Louis

Procurations : BEDEL Benoît à FRANCK Hugo

PUYFAGES Adrien à MERCIER Sophie

BIGOURET-DENAES Christine à LUNOT Jean-Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 3 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme Clémence POINAS-FREYDEFONT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : AvanC - Convention de prestation de billetterie avec la SPL Clermont Auvergne Volcans pour la saison culturelle 2026-2027

Dans le cadre de sa programmation culturelle et de l'organisation de spectacles et manifestations communales, la Commune de Royat souhaite bénéficier d'un service de commercialisation et de diffusion de sa billetterie.

La SPL Clermont Auvergne Volcans, dans le cadre de ses missions et de son service billetterie, propose d'assurer, pour le compte de la commune, l'édition et la vente des billets relatifs aux spectacles et manifestations organisés par celle-ci. Cette prestation comprend notamment la vente de billets dans les bureaux d'information touristique exploités par la société ainsi que sur son portail internet de réservation.

D2026-077

La convention proposée fixe les conditions de distribution de la billetterie des spectacles organisés par la Commune de Royat pour la saison 2026-2027. Elle définit notamment :

- les engagements respectifs des parties ;
- les modalités de commercialisation des billets ;
- les conditions de communication autour des manifestations ;
- les modalités de reversement à la commune des sommes encaissées ;
- les règles applicables en cas de modification ou d'annulation des spectacles ;
- les dispositions relatives à la protection des données personnelles.

La convention est conclue jusqu'au 31 août 2027 et pourra être reconduite tacitement dans les conditions prévues par celle-ci.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'appuyer sur un réseau de distribution reconnu afin de faciliter l'accès du public à ses manifestations culturelles ;

Considérant le projet de convention proposé et joint en annexe du présent dossier ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la convention de prestation billetterie à conclure entre la Commune de Royat et la SPL Clermont Auvergne Volcans pour la saison culturelle 2026-2027.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes, avenants et documents nécessaires à son exécution.**
- **DE PRECISER que les recettes issues de la vente des billets demeurent acquises à la commune selon les modalités de reversement prévues par la convention.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hugo FRANCK



Clémence POINAS-FREYDEFONT,

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Clémence Poinas-Freydefont", written over the printed name and title.